



PROCÈS-VERBAL

#3

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 12 MARS 2025** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

EST PRÉSENT PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Laurence Parent à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 34, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle vingt-trois (23) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 45, il est proposé par madame Catherine Morency appuyé par monsieur Alex Bottausci de prolonger la Période de questions, conformément à l'article 3.3 du Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (R-001). La proposition de prolongation est agréée.

À 18 h 54, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-013 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FÉVRIER 2025

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-014 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 5 FÉVRIER 2025

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 février 2025.

CA-2025-015 AUTORISER LA CESSION DES CONTRATS
COMPUGEN INC.
ACQUISITION DE LOGICIELS DIVERS, D'APPAREILS MOBILES DE TYPE ANDROID,
D'ACCESSOIRES INFORMATIQUES, DE SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DU
MATÉRIEL BUREAUTIQUE ET DE SERVICE DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN DE
LICENCES IVANTI
6000030010, 6000032846, 6000030187, 6000022184 ET 6000025415

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'autoriser la cession par « C.P.U Design Inc. » du contrat 6000030187 - Acquisition de logiciels divers, dont elle est l'Adjudicataire à « **COMPUGEN INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente;
- 2° d'autoriser la cession par « C.P.U Design Inc. » du contrat 6000022184 - Acquisition d'appareils mobiles de type Android, dont elle est l'Adjudicataire à « **COMPUGEN INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente;
- 3° d'autoriser la cession par « C.P.U Design Inc. » du contrat 6000030010 - Acquisition d'accessoires informatiques, dont elle est l'Adjudicataire à « **COMPUGEN INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente;
- 4° d'autoriser la cession par « C.P.U Design Inc. » du contrat 6000032846 - Service de réparation et d'entretien du matériel bureautique, dont elle est l'Adjudicataire à « **COMPUGEN INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente;
- 5° d'autoriser la cession par « C.P.U Design Inc. » du contrat 6000025415 - Service de support et entretien de licences Ivanti, dont elle est l'Adjudicataire à « **COMPUGEN INC.** », selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente.

CA-2025-016

AUTORISER LA STM D'ADHÉRER AU MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)
SERVICES DE COURTAGE D'INFORMATION EN TI
6000034458

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1°

d'autoriser la STM d'adhérer au mandat d'achats regroupés No 2024-8049-50 avec le **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**, pour des services de courtage d'information en TI, pour une période de trente-six (36) mois à compter du 27 mars 2025 au 26 mars 2028, pour un montant de **1 089 000,00 \$**, plus les taxes de **163 077,75 \$**;
- 2°

d'autoriser la directrice générale à signer le mandat d'achat No 2024-8049-50;
- le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 252 077,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000034458).

	IMPUTATION
Centre	39000
Compte	551130

CA-2025-017

ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES
ENTREPRISE TECHLINE INC.
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION DE MARQUAGE DES VOIES RÉSERVÉES
POUR AUTOBUS
6000033737

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1°

d'adjuger à **ENTREPRISE TECHLINE INC.**, un contrat des travaux d'entretien et d'intervention de marquage des voies réservées pour autobus pour un montant maximum de **1 080 000,00 \$**, plus les taxes de **161 730,00 \$**;
- 2°

d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;
- le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 241 730,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000033737).

	IMPUTATION
Compte	553390
Ordre interne	930302
Règlement d'emprunt	EXPL

CA-2025-018

ADJUGER UN CONTRAT
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
SERVICES DE TRANSPORT ET D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES DANGEREUSES
6000032170

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa

APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à « **VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.** », un contrat pour le bloc 1 des services de transport et d'élimination des matières dangereuses, pour la période du 1er mai 2025 au 30 avril 2027, au montant de **576 657,86 \$**, plus les taxes de **86 354,51 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **663 012,37 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000032170).

	IMPUTATION
Centre	84860
Compte	552220

CA-2025-019 AUTORISER LE PAIEMENT
VILLE DE MONTRÉAL
SERVICES POLICIERS DANS LES STATIONS DE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT DE MONTRÉAL SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE
MONTRÉAL
6000033617

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser le paiement de la somme maximum de **14 512 700,00 \$** exempt de taxes, auprès de la **VILLE DE MONTRÉAL** pour les services policiers dans les stations de métro de la Société de transport de Montréal situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **14 512 700,00 \$**, exempt de taxes (6000033617).

	IMPUTATION
Centre	78000
Compte	552290

CA-2025-020 OCTROYER UN CONTRAT
3DEGREES INC.
SERVICES DE COURTAGE POUR LES UNITÉS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT SUR
LES COMBUSTIBLES PROPRES
6000033477

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **3DEGREES INC.** », un contrat de services de courtage pour les unités de conformité du Règlement sur les combustibles propres, pour la période du 13 mars 2025 au 12 mars 2026;

le tout conformément aux termes et conditions de la demande de prix 6000033477 et à l'offre de service produite par l'adjudicataire.

CA-2025-021 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT
COENTREPRISE SYSTRA-WSP ET CONSORTIUM STANTEC - SNC-LAVALIN
SERVICES PROFESSIONNELS DU GPMA POUR LA RÉALISATION DU PROJET
« BILLETTIQUE REM »
STM-6593-05-19-145
RÉSOLUTIONS CA-2020-128 ET CA-2023-003

VU le rapport du directeur exécutif - Gestion et modernisation des actifs

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT, monsieur Alan DeSousa s'étant abstenu de voter

Il est

RÉSOLU d'approuver une modification au contrat STM-6593-05-19-145 pour des services professionnels - Direction principale des Grands programmes de maintien des actifs (GPMA), afin de permettre l'utilisation supplémentaire des services professionnels du GPMA pour la réalisation du projet « Billettique REM », le tout à l'intérieur des montants autorisés pour ces contrats pour la réalisation des projets connexes suivant l'autorisation du DG-19-307, aux adjudicataires suivants :

- **COENTREPRISE SYSTRA-WSP « Bloc A »**, pour un montant supplémentaire de **1 227 914,71 \$**, plus taxes de **183 880,23 \$**;
- **CONSORTIUM STANTEC - SNC-LAVALIN « Bloc D »** pour un montant supplémentaire de **757 723,65 \$** plus taxes de **113 469,12 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 282 987,71 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-6593-05-19-145).

	IMPUTATION
Compte	551270
Ordre interne / OTP	GPM.100020.03.00.00
Règlement d'emprunt	19-CA(ARTM)-105 (R-976)

CA-2025-022 PROLONGEMENT DES LIGNES 61 ET 114
DEV2025-02

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° de recommander d'effectuer les modifications suivantes au réseau d'autobus :
- prolonger le parcours de la ligne **61 WELLINGTON VERS L'OUEST**, dans l'arrondissement LaSalle;
 - prolonger le parcours de la ligne **114 ANGRIGNON** vers le quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement Lachine.
- 2° Il est également recommandé de déplacer l'arrêt terminus au centre-ville de la ligne 61 Wellington de l'intersection Metcalfe / du Square Dorchester à l'intersection Peel / Sainte-Catherine. Le changement de terminus ne modifie pas le parcours de la ligne.
- 3° Cette recommandation engendre un total d'environ 8 500 heures de service supplémentaires sur une base annuelle.
- 4° La mise en service serait effective dans les quinze jours suivant la publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société.

CA-2025-023 AUTORISER LA DESTITUTION D'UN GESTIONNAIRE

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé et de la directrice exécutive DE - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Boucher
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de procéder à la destitution de monsieur B.M.M. pour ne pas avoir satisfait aux attentes quant aux comportements attendus d'un gestionnaire, le tout conformément à l'article 72 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c.S-30.01).

CA-2025-024 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 57.

Les résolutions CA-2025-013 à CA-2025-024 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporative

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (09/04/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nicole Barezi
Signé avec ConsignO Cloud (03/04/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL

NICOLE N. BAREZI

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 12 MARS 2025 À 17 h 30

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE</u>	

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Madame Dominique Riel	La première question de madame Riel concerne la tarification. Elle s'inquiète d'une éventuelle augmentation des prix à court terme. En second lieu, madame Riel s'interroge à savoir quelles seront les compagnies de taxi qui assureront le service et quelles solutions ont été prévues en cas de problème.
Le président	Le président invite madame Marie-Claude Léonard à répondre aux questions. D'entrée de jeu, madame Léonard indique qu'aucune privatisation du transport adapté n'est envisagée, mais bien un modèle concerté. Actuellement, 90 % des services du TA sont déjà assurés par l'industrie du taxi. De plus, la STM garde la gestion du contact client et la qualité du service. Pour conclure, elle indique que la tarification demeure sous la gouverne de l'ARTM. Pour la deuxième question, madame Léonard indique que la STM est la seule à posséder des minibus en interne, tandis que ces modèles existent déjà à Laval, Longueuil et Exo. Des essais sont en cours sur de nouveaux véhicules, la démarche se fait en collaboration avec les milieux associatifs. Le choix des partenaires est en cours afin d'assurer un service de qualité avec des véhicules plus confortables.

<u>QUESTION 2</u>	
Monsieur Frédéric Therrien	Monsieur Therrien est président du syndicat de la section locale 1983 du SCFP représentant les chauffeurs, les opérateurs de métro, les agents de station et les chauffeurs du transport adapté. Il souhaite connaître quelles demandes ont été adressées auprès du gouvernement afin d'obtenir le financement pour maintenir le service public de la STM. En seconde question, monsieur Therrien demande le détail qui a permis l'estimation d'économie de 15 M\$ par l'externalisation du transport adapté par minibus.
Le président	Le président demande à madame Marie-Claude Léonard de répondre à la première question. Madame Léonard explique que la décision n'est pas en lien avec le financement, mais plutôt la capacité limitée avec le modèle actuel. Avec la croissance des demandes, ce modèle ne permettra plus la promesse de « 0 refus ». Cette décision repose sur la nécessité de se réinventer puisqu'à terme, le modèle ne fonctionnera plus. De plus, il n'existe actuellement aucun modèle d'autobus électrifiés subventionnés permettant d'aller de l'avant. Dans un contexte financier difficile, les bailleurs de fonds exigent des réductions de dépenses et une révision des modèles d'affaires. La solution envisagée permettra de maintenir la qualité du service tout en générant des économies, notamment en évitant des coûts de plus de 100 M\$ liés à l'électrification d'un garage. Par ailleurs, 90 % du service fonctionne déjà selon ce modèle.

Quant à la deuxième question, madame Léonard indique que concernant le détail, ceci pourra être abordé dans d'autres instances. Elle ajoute que le tout a été évalué avec une firme externe et en se basant sur des modèles existants.

QUESTION 3

Monsieur Rémi Desrochers	Monsieur Desrochers est un opérateur de métro à la STM depuis 21 ans. Il demande à quel moment est prévue la fermeture du centre de transport St-Michel et si celle-ci se fera de manière progressive ou à date fixe. En question complémentaire, monsieur Desrochers souhaite savoir si les employés restant du transport adapté seront regroupés.
Le président	Le président réfère les questions à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale. Madame Léonard indique qu'actuellement il n'est pas possible de répondre précisément à sa question. Cependant, elle précise que la fermeture est prévue en 2026 et que les modalités ne sont pas encore définies. Des discussions sont en cours avec les fournisseurs. L'objectif est une fermeture en janvier 2026. En ce qui concerne la deuxième question, madame Léonard répond que différentes hypothèses sont en cours d'analyse. Elle ajoute qu'il y a une volonté de la part de la STM à regrouper les équipes afin de garder la synergie.

QUESTION 4

Monsieur Jean-François Boivin	Monsieur Boivin est le directeur syndical au transport adapté. Monsieur Boivin aimerait savoir comment la STM compte pallier la perte d'expertise et l'impact possible pour la clientèle la plus vulnérable au transport adapté considérant le remplacement par l'industrie du taxi. Dans un deuxième temps, monsieur Boivin demande si l'on peut garantir qu'il n'y aura ni ticket modérateur, ni hausse de coûts, ni tarification au kilomètre pour la clientèle à court, moyen et long terme.
Le Président	Le président demande à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, de répondre aux questions. Tout d'abord, madame Léonard souligne que la STM reconnaît l'expertise et le dévouement des chauffeurs de minibus au transport adapté. Toutefois, elle indique qu'une décision d'affaires a été prise. La STM va s'assurer d'avoir des véhicules adaptés aux besoins de la clientèle et travaillera avec l'industrie choisie pour assurer la stabilité et la qualité du service. Concernant la deuxième question, madame Léonard confirme qu'il n'y aura ni ticket modérateur ni tarification au kilomètre. Les services resteront les mêmes selon la tarification de l'ARTM.

QUESTION 5

Monsieur Martin Décarie	Monsieur Décarie, directeur syndical de la section locale 1983 du SCFP, aimerait la confirmation que le transport adapté demeure sous le contrôle de la STM.
-------------------------	---

Le président	Le président demande à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, de répondre à la question. Madame Léonard indique que le modèle proposé prévoit de confier 10 % de l'offre restante à l'industrie externe, tout en assurant que la STM conserve le contrôle sur l'ensemble du processus de service à la clientèle aux étapes clés.
--------------	---

QUESTION 6

Monsieur Simon Mathura	Monsieur Mathura souhaite connaître la raison qui explique une absence de communication directe aux chauffeurs du transport adapté concernant la décision de l'externalisation du transport adapté par minibus.
Le président	Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à la question. Madame Léonard explique que la STM avait mis en place un plan de communication serré considérant toutes les parties prenantes à la décision. Elle rappelle que les équipes de la STM étaient présentes au Transport adapté pour répondre aux questions. Le maximum d'efforts a été mis pour que les chauffeurs soient informés en temps et lieu. La directrice générale invite monsieur Mathura à faire part de ses suggestions pour des pistes d'amélioration des communications avec les chauffeurs.

QUESTION 7

Monsieur Eimad Benkassem	Monsieur Benkassem demande quels seront les moyens qui seront mis en place pour s'assurer de la qualité du service qui sera offert au Transport adapté et qu'il sera équivalent à celui offert présentement par les chauffeurs. En sous-question, monsieur Benkassem souhaiterait savoir les motifs qui ont amené la STM vers leur décision en lien avec l'externalisation du transport adapté par minibus
Le président	Le président réfère les questions à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale. Madame Léonard répond que la STM va s'assurer d'offrir un service de qualité équivalente. La décision d'affaires a été prise en fonction de plusieurs critères qui ont été analysés, notamment l'enjeu d'électrification du centre de transport. Elle rappelle que la STM fait face à des défis de financement et que le statu quo n'est plus une option. La STM s'assurera d'avoir les conditions optimales tout en reconnaissant le bon service des employés. En réponse à la deuxième question, madame Léonard explique que la STM se doit de protéger sa mission d'offrir un service fiable et sécuritaire en protégeant l'expertise de ses employés malgré le manque de financement. La décision prise repose sur plusieurs critères, notamment l'augmentation de la demande au Transport adapté et afin d'avoir un modèle d'affaires sur plusieurs années et le devoir d'avoir une vision à long terme pour répondre aux besoins des clients. Le modèle retenu engendra des économies tout en permettant à la STM de continuer sa mission.

QUESTION 8

Monsieur Maxime Archambault

Les questions de monsieur Archambault concernent les démarches en cours en lien avec l'externalisation du service de transport adapté.

Dans un souci de vouloir rendre le service plus performant et de poursuivre son engagement de zéro refus, les déplacements du service de transport adapté seront désormais assurés par des partenaires externes. Malgré l'attention particulière des chauffeurs du TA, les usagers ne sont pas à l'abri d'accidents susceptibles de survenir à tout moment. Dans ce contexte, monsieur Archambault veut savoir comment la STM compte assurer la sécurité de la clientèle en transférant l'ensemble du service de transport adapté à des partenaires externes.

Quant à la deuxième question, monsieur Archambault veut savoir comment la STM entend rendre le service aux usagers (clients présentant de plus grandes limitations) nécessitant un déplacement en minibus.

Le président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à cette question.

La directrice générale de la STM rappelle que le niveau de satisfaction du service tant auprès de l'industrie du taux que les minibus est similaire selon les statistiques. La démarche entamée vise à transférer les 10 % restants à des partenaires externes, tout en conservant certaines fonctions, notamment la gestion du service à la clientèle.

Concernant le choix des véhicules, ce choix sera fait par le futur fournisseur lui-même. Cependant, la STM travaille actuellement sur un devis technique qui permettra d'offrir des véhicules adaptés répondant aux besoins de la clientèle actuelle des minibus. Les tests sont en cours et cet exercice permettra d'évaluer que les critères de performance du contrat respectent l'engagement de l'entreprise. Comme mentionné, plus de détails seront communiqués par le service du TA, mentionne madame Léonard

QUESTION 9

Madame Émilie Viau

Madame Émilie Viau, préposée à l'entretien à la station Pie-IX, souhaite partager une agression qu'elle a subie lors de son travail de nuit à la station Berri-UQAM. Elle demande si la STM est consciente des impacts psychologiques que les employés peuvent subir à la suite d'agressions en milieu de travail.

Le président

Le président souhaite remercier madame Viau pour son témoignage et lui exprime sa solidarité. Il ajoute que plusieurs mesures sont en cours pour renforcer la sécurité dans les stations de métro. Il passe la parole à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, afin de répondre à la question.

Madame exprime son empathie envers la situation vécue par madame Viau et indique que la crise sociale actuelle a entraîné une augmentation des problématiques liées à la toxicomanie et la santé mentale dans le réseau du métro. La STM est pleinement consciente des défis rencontrés par les employés, notamment les préposés à l'entretien, les constables spéciaux et les agents de station. Les mesures de sécurité ont été renforcées chaque année. Le sentiment de sécurité pour les employés et la clientèle demeure une priorité. La directrice générale conclut en indiquant que la STM continue de collaborer avec l'ensemble des partenaires pour l'ajout de mesure afin de renforcer la sécurité.

QUESTION 10

Monsieur Anass Achour

Monsieur Achour, préposé sanitaire à la station Beaudry, témoigne des agressions qu'il a subies. Il demande si la STM prévoit prendre des mesures contre les agressions afin de prévenir tout incident grave.

Le président	Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à la question.
	Madame Léonard débute en indiquant que la STM reconnaît pleinement les défis de sécurité dans le réseau du métro et elle explique que des mesures ont été mises en place telles que l'ajout d'ambassadeurs, de préposés à l'entretien. De plus, les équipes multidisciplinaires ont été renforcées. La STM travaille en étroite collaboration avec le SPVM qui est plus présent dans le réseau depuis février et de nouvelles initiatives seront annoncées sous peu.

QUESTION 11

Monsieur Patrick Dias	Monsieur est coprésident du comité Santé et sécurité pour les employés de l'entretien. En préambule de sa question, il souligne une augmentation des agressions subies par les préposés à l'entretien. Une demande a été faite afin que les employés des 13 stations les plus dangereuses soient accompagnés par des constables spéciaux. Il demande si la STM compte autoriser cette demande.
Le président	Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.
	Madame Léonard indique que le comité de direction suit de près les statistiques liées à la sécurité avec un tableau de bord mis à jour chaque semaine et déposé mensuellement au conseil d'administration. La question de l'accompagnement par des constables spéciaux est en cours de discussion avec l'équipe de la Planification, livraison du service et expérience client et le but est d'obtenir un meilleur sentiment de sécurité pour l'ensemble des employés et de la clientèle.

QUESTION 11

Monsieur Nicolas Marcotte	La première question de monsieur Marcotte concerne les portes palières. Il suggère que la STM explore d'autres moyens de financement pour le maintien des actifs. À titre d'exemple, il propose de considérer de créer une fondation qui pourrait permettre de recueillir de fonds à travers divers moyens. Il souhaite également un rappel des conditions actuelles de financement pour ce type d'infrastructures.
	La deuxième question de monsieur Marcotte est toujours en lien avec les portes palières. Il propose que ces dernières soient financées par un entrepreneur qui pourrait y mettre de la publicité pour une période déterminée. Il aimerait connaître l'opinion de la STM sur cette suggestion.
Le président	Le président rappelle que les conditions de financement actuelles pour les infrastructures sont dans un ordre de 85 % par les gouvernements supérieurs et de 15 % par la participation municipale. Il poursuit en expliquant que les besoins de financement sont importants pour assurer le bon fonctionnement du réseau et celui de nouvelles bonifications, comme les portes palières et les ascenseurs. La STM explore déjà des sources de financement innovantes, notamment du développement immobilier, entre autres, avec le prolongement du métro.
	Quant à la deuxième question, le président indique qu'il existe déjà des façons pour la STM de recevoir des revenus commerciaux à l'aide de la filiale commerciale Trangesco. Il conclut en mentionnant que tous les modes de financement innovants peuvent être discutés.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

QUESTION 13

- Madame Alessia Tremblay

Bonjour au conseil, à la suite de votre annonce du retrait du transport adapté, est-ce que vous allez faire avec la ligne 212? Avez-vous un plan merci beaucoup.
- Le Président

Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, à répondre à la question.

Effectivement, en raison du retrait des minibus de la flotte de la STM, d'autres scénarios seront étudiés quant à l'usage de la desserte dans le secteur de Saint-Anne-de Bellevue. Bien que l'emprise de la voie publique à Sainte-Anne-de-Bellevue présente certains enjeux, des propositions seront faites notamment pour maintenir un service de transport et offrir un lien à la future station du REM dans ce secteur, indique monsieur Rochon.

QUESTION 14

- Madame Jessica Kikland

Good morning, on radio Canada, it was announced by the cdpq infra that the STM was obliged to provide them with the documents for the completed overhaul of buses in the West by the end of February. Since it is March, it is obvious that you have completed your documents. When will the STM share with us (the public that you are under mandate to serve) all these documents on the redesign and therefore the route, frequency and type of bus used? October is approaching rapidly we want answers.

Recently the STM announced their intention to close and demolish the Saint-Michel garage. However, the Saint-Michel garage is the garage responsible for STM line 212. What is the exact future of line 212? Is the STM planning to eradicate this line by removing a critical service in the west island? Does the STM plan to replace the 212 mini buses with STM midibuses despite the fact that the city of Sainte-Anne-de-Bellevue has bilaws on the use of buses? Is the STM considering keeping the mini's?
- Le Président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client.

Les documents sont à l'étape de validation, le processus sera terminé prochainement. Les équipes sont à pied d'œuvre poursuivant le travail de préparation sur le terrain et peaufinant les derniers détails, notamment les outils de communication pour se familiariser avec le nouveau réseau. De plus, des ressources seront déployées sur le terrain pour accompagner la clientèle dans leur appropriation des changements et pourront découvrir de nouvelles options de déplacements à l'aide d'un simulateur de trajets. Le coup d'envoi aura lieu dès cet été, explique monsieur Rochon.

QUESTION 15

- Monsieur Benoît Gascogne

On veut une garantie que vous ne supprimez pas la 212 comme vous voulez supprimer le Transport Adapté.

On veut une garantie que la 212 ira aux REM.

Le Président

Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, à donner quelques éléments de précision.

Comme expliqué précédemment, monsieur Rochon rappelle que des scénarios seront étudiés quant à l'avenir de la desserte dans le secteur de Sainte-Anne-de-Bellevue. Éventuellement, une décision devra être prise notamment pour maintenir un service de transport et offrir un lien à la future station du REM dans ce secteur, la clientèle sera alors informée du scénario préconisé.

QUESTION 16

Madame Vickey Charnière

Radio-Canada a confirmé que vous avez fini vos tracés de la refonte de l'Ouest à la fin février. On veut les voir au plus tôt possible. Octobre approche et on n'aime pas que vous savez tout déjà et que vous ne vous en servez même pas, vu que vous vivez dans la ville centrale tandis que nous savons rien et nous en avons besoin, vu que nous vivons ici dans l'ouest.

Nous voulons savoir sans avoir besoin que vous parlez comme des politiciens de ce qui va-t-il se passer avec la ligne 212?

Le Président

Le président demande à monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, de répondre à la question.

Concernant l'implantation de la refonte dans l'Ouest de l'île, les travaux sont en cours de validation. Les outils de communication sont prêts et les changements liés à la refonte du réseau bus seront annoncés cet été, indique monsieur Rochon.

Quant à la ligne 121, comme expliqué précédemment, des scénarios sont à l'étude afin de trouver des solutions avec la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour le réaménagement de la desserte dans la volonté de maintenir un service de transport public dans ce secteur, répond monsieur Rochon.

QUESTION 17

Monsieur Philippe Paré

Hi, I am a user of an opus card with "droit d'accompagnateur gratuit sur le réseau régulier". Currently, the regulations stipulate that to use this card, the user must "jump" the gate with their companion or provide a detailed explanation to the bus driver so that he or she decides whether or not to accept the companion. Is it possible to include a functionality on the opus card to simply tap twice instead of having to basically look like I'm acting illegally to fare inspectors and normal people?

why does the STM refuse to carry out maintenance at the Macdonald terminals? Your ibus system has been broken for several months and even if we contact customer service, there is a visible refusal that no repairs have or will be carried out. The same ibus system is visible in metro stations and its equipment is instantly repaired when it is reported broken. So why refuse to repair the system in the west island or upgrade it to the metropolitan system given that we also have exo buses here?

Le président

Le président réfère la question à monsieur David Chagnon, directeur principal - Planification, soutien livraison du service et parcours client.

Les équipements de perception ne permettent pas de désactiver la fonction de double passage. L'accompagnateur, lorsqu'il est en présence de la personne requérante, bénéficie d'un droit de passage gratuit sur présentation de la carte d'accompagnement aux chauffeurs ou aux agents de station. Advenant qu'un agent de station ne soit pas disponible, l'accompagnateur et la personne requérante peuvent passer en même temps aux portillons, répond monsieur Chagnon.

En raison d’une rupture de stock de la pièce, la réparation de la borne d’information n’a pas été faite. L’antenne est désuète et la situation devrait être corrigée au cours des prochains mois dès l’arrivée des nouveaux équipements, poursuit monsieur Chagnon.

QUESTION 18

Monsieur Mario Seneviratne	I would like to charter one of the articulated buses in the bus fleet prior to retirement of these units. According to your website (https://www.stm.info/en/about/business-zone/groups/bus-rental-service), this appears not to be possible. If the charter takes place on a Sunday when the service requirements are minimal, is it possible to be granted an exception please? We wish to commemorate the history of these vehicles as an important part of Montreal urban transportation history. If the issue is a driver shortage, would you accept a volunteer stm operator if we manage to find one? Thank you
Le Président	Le président réfère la question à madame monsieur David Chagnon, directeur principal - Planification, soutien livraison du service et parcours client. En effet, les réservations pour la location d’un autobus articulé sont temporairement fermées. Cependant, pour certains cas, des exceptions peuvent s’appliquer. Un suivi sera fait par le Bureau de location qui sera en mesure de fournir les informations concernant les modalités relatives à la location d’un autobus, indique monsieur Chagnon.

QUESTION 19

Madame Josée Paiement	Augmenter la fréquences des bus île des soeurs - 12 et 168, qui sont toujours pleins. Offrir un service rapide, efficace et agréable, éviter les transferts et prévenir le trafic qui s’annonce difficile dans les prochains mois, avec toutes les constructions sur Bonaventure, pannes prévues du REM, augmentation de la population de l’île des soeurs. Au nom des usagers de l’île des soeurs, pour que les gens utilisent + le transport, il faut leur en donner les moyens, et revoir l’exclusivité au REM, donner la priorité aux usagers en augmentant la fréquences des bus 12 et 168, toujours pleins. J’ai déjà communiquée avec la Mairesse de Verdun, Marie-À Mauger, qui m’assure être en communication avec la STM, pour trouver des solutions et assurer un service de transport adéquat.
Le Président	Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, à répondre à question L’achalandage sur ces deux lignes d’autobus fait l’objet d’un suivi serré en raison des répercussions de la situation actuelle du REM. Diverses solutions alternatives sont en cours, notamment l’ajout d’autobus supplémentaires pour la clientèle. En plus de ces mesures spéciales, d’autres ajustements seront faits cet été visant à faire face à la surcharge occasionnée par les pannes du REM, explique monsieur Rochon.

QUESTION 20

Madame Jennifer Laprade	Quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité des usagers et des employés dans le contexte de l’augmentation des préoccupations en matière de sécurité publique?
-------------------------	--

Le Président

Le président invite monsieur Jocelyn Latulippe, directeur - Sûreté et sécurité incendie.

Préoccupée par le sentiment de sécurité de sa clientèle et de ses employés, en plus des initiatives déployées, la STM a également fait des investissements majeurs pour bonifier les actions déjà en place pour la sécurité dans ses installations. La STM travaille en concertation avec des partenaires, cette approche sociocommunautaire a permis de créer un comité pour notamment suivre l'évolution de la situation, mettre en place des pistes de solution et renforcer sa capacité d'intervention auprès des personnes en situation de vulnérabilité dans le réseau. D'autres mesures ont également été implantées, notamment, le déploiement d'ambassadeurs de sûreté dans le réseau de métro, l'assignation des constables spéciaux de la STM aux stations de métro les plus critiques ainsi qu'un service de signalements par messages texte (SMS), mentionne monsieur Latulippe.

QUESTION 21

Monsieur Arif Shakir

Bonjour, le conseil d'administration ma question sur le sujet des articulés. J'aimerais savoir si jamais nova bus n'ont pas de produit de prêt est-ce que vous allez acheter d'un autre fournisseur? Merci

Le Président

Le président invite Marie-Chantal Verrier, directrice exécutive - Planification et entretien, à répondre à la question.

La STM se réfère aux règles d'acquisition qui sont fondées sur l'ouverture des marchés. L'assemblage final doit être fait au Canada et comporter 25 % de pièces canadiennes. Afin de connaître les tendances du marché et les fournisseurs potentiels, un appel d'intérêt a été lancé, différents fournisseurs se sont manifestés. La prochaine étape consistera au lancement de l'appel d'offres où les résultats seront connus, répond madame Verrier.

QUESTION 22

Monsieur Torngarsuk
Arnapkapfaaluk

In Dorval on the island of Tiohtià:ke/ there is a bus terminal, This terminal is incredibly dangerous to us first Nations due to multiple drug use, desecrated lands and aggressive people. We expect better From those who took Tiohtià:ke/ from us by force.

Could you please install at the dorval terminal on the island of Tiohtià:ke/ of those screens that allow you to know when the next bus will pass?

Le Président

Le président invite monsieur Jocelyn Latulippe, directeur - Sûreté et sécurité incendie

La STM est consciente de la situation soulevée. Afin d'y remédier, diverses mesures sont mises en place, entre autres, un comité multifacette jumelé à de divers acteurs afin de répondre aux problèmes de sécurité critiques au sein du réseau. Depuis septembre 2024, un audit des situations est fait afin de prévenir la réapparition et identifier des opportunités d'amélioration. De plus, depuis le mois de janvier, un refuge a été mis sur pied pour les personnes aux prises avec une problématique de consommation ainsi qu'une visibilité accrue de constables. Depuis le déploiement de ces mesures, on constate une diminution des plaintes et des incidents survenus, relate monsieur Jocelyn Latulippe.

Quant à la deuxième question madame Martine Ouellet, Cheffe de division – information & service à la clientèle est invitée à donner des éléments de réponse.

Des travaux de réaménagement de certains terminus sont prévus cet automne. Dans le cadre de ces travaux, le plan de relocalisation prévoit le remplacement des afficheurs, notamment au terminus Dorval, mentionne madame Ouellet.

QUESTION 23

Monsieur Vincent-Carl
Leriché

Est-ce que la STM envisage un circuit d'autobus dont le trajet relierait différents pavillons de l'Université de Montréal et la nouvelle gare du REM située sous la station de métro Édouard-Montpetit?

Le Président

Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, à répondre à la question.

C'est l'un des scénarios identifiés dans le cadre de la refonte en prévision de l'arrivée du REM. Des discussions sont en cours avec l'arrondissement Notre-Dame-De-Grâce des neiges et l'Université de Montréal quant à la volonté d'offrir une desserte reliant les différents pavillons de l'Université de Montréal, mentionne monsieur Pascal Rochon.
